

PARLONS Régime de retraite

RÉMUNÉRATION TOTALE | **Régime de retraite** | Avantages sociaux | Rémunération et primes | Santé et mieux-être

Nouvelles du CCP

Félicitations à Angelo Colacci de Maple, en Ontario, qui a été élu au Conseil consultatif des pensions (CCP) cet automne, en tant que représentant des participants actifs du Régime de retraite. L'élection a eu lieu et les bulletins de vote ont été comptés sous la surveillance du Service de vérification interne. Les participants admissibles au Régime ont eu l'occasion de voter à deux élections en 2015, soit à celle-ci et à une autre qui a eu lieu au printemps dans le but d'élire un représentant des employés cadres et exempts.

Le CCP permet à Postes Canada, en sa qualité d'administratrice du Régime, et aux représentants des participants du Régime, y compris les retraités, de se rencontrer pour discuter des façons de faire la promotion du Régime auprès des participants afin de les sensibiliser et de les aider à comprendre leur pension. Le CCP examine également les aspects financiers, actuariels et administratifs du Régime. Les membres du CCP sont élus par les participants du Régime ou choisis par les syndicats et les associations, ou

par Postes Canada. Le CCP fait partie de la structure de gouvernance du Régime et relève du Comité des pensions du Conseil d'administration de Postes Canada.

Cette année, en plus des élections, de nombreux changements sont survenus parmi les membres choisis.

Pour obtenir d'autres renseignements au sujet du CCP et pour consulter les biographies des membres, rendez-vous à l'adresse **retraitescp.com**, sous la rubrique Gouvernance. Pour communiquer avec votre représentant élu du CCP, envoyez un courriel à l'adresse pension.services@postescanada.ca.



Vous avez un moment?

Nous voulons savoir ce que vous pensez de notre site Web. Rendez-vous à l'adresse **retraitescp.com** et cliquez sur le lien de l'un de nos programmes de retraite. Le sondage se trouve sur chacune des pages d'accueil. Il ne vous faudra que quelques minutes pour répondre à ce sondage de huit questions. Vos réponses seront anonymes et nous aideront à améliorer le site Web.



DANS CE NUMÉRO

- 2 Changements apportés aux dispositions du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes
- 2 Mise à jour des résultats de l'évaluation actuarielle, en date du 31 décembre 2014

- 3 Un message de votre CCP
- 3 Vos questions
- 4 Rendement des placements
- 5 Commencez à planifier votre retraite dès aujourd'hui

- 5 Participants au volet à cotisations déterminées – Relevé de compte personnalisé de 2015 à venir bientôt
- 6 Votre calculateur de retraite

Restrictions : Dans cette publication, la mention Régime désigne le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes. Les prestations exactes que vous recevez du Régime sont régies par le texte officiel du Régime qui est la référence finale dans tous les cas de différends. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site **retraitescp.com**. Vous pouvez aussi consulter votre relevé personnel de prestations de retraite et Votre livret d'information.

Changements apportés aux dispositions du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes

À sa dernière réunion du 18 novembre 2015, le Comité des pensions du Conseil d'administration de Postes Canada a approuvé les modifications suivantes à certaines dispositions du Régime. En vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, Postes Canada doit aviser les participants de tous les changements apportés au Régime dans un délai de 60 jours après leur approbation.

- Comme il a été énoncé au cours de la plus récente négociation de la convention collective, les employés qui sont représentés par l'Alliance de la Fonction publique du Canada et le Syndicat des employés des postes et communications (AFPC/SEPC) et qui sont admissibles au Régime le 1^{er} juin 2014 ou après cette date participent au volet à cotisations déterminées du Régime.
- Comme il a été énoncé au cours de la plus récente négociation de la convention collective, les employés qui sont représentés par l'Association des officiers des postes du Canada (AOPC) et qui sont admissibles au Régime le 1^{er} mars 2015 ou après cette date participent au volet à cotisations déterminées du Régime.

- À la suite d'une entente avec l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA), les employés à durée déterminée représentés par l'ACMPA qui sont en affectation de remplacement de longue durée pendant plus de six mois seront admissibles au Régime pendant une affectation admissible à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Dans le cadre du volet à cotisations déterminées du Régime, le taux de cotisation du participant est maintenant fixé au maximum, soit à 4 % des gains ouvrant droit à pension, pour les membres qui n'ont pas fait de choix. Les participants au volet à cotisations déterminées ont toujours l'option de réduire leur taux de cotisation s'ils le souhaitent.
- Des modifications administratives générales liées à l'amélioration des procédés et à la clarification du texte du Régime.

Pour obtenir d'autres renseignements au sujet du Régime, de vos prestations de retraite ou pour consulter le texte complet du Régime, rendez-vous à l'adresse retraitescp.com.

Mise à jour des résultats de l'évaluation actuarielle, en date du 31 décembre 2014

La plus récente évaluation actuarielle du Régime a été déposée auprès des organismes fédéraux de réglementation en juin. Les résultats étaient presque les mêmes que les estimations présentées dans le Rapport aux participants 2014.

Évaluation actuarielle	2014	Estimations dans le Rapport aux participants de 2014
Déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé	\$ 6,8 milliards Capitalisation à 75,5 %	\$ 6,8 milliards Capitalisation à 75,5 %
Déficit sur le plan de la solvabilité – valeur du marché	\$ 6,9 milliards Capitalisation à 75,3 %	\$ 6,9 milliards Capitalisation à 75,2 %
Excédent sur le plan de la continuité	\$ 500 millions Capitalisation à 103 %	\$ 481 millions Capitalisation à 102,6 %

Pour obtenir plus de renseignements concernant le Régime et les évaluations actuarielles, consultez le Rapport aux participants 2014, qui a été envoyé à votre domicile en juin et qui est accessible sur le site Web retraitescp.com.



Un message de votre CCP : Votre relevé personnel de prestations de retraite

En juillet dernier, Postes Canada a livré plus de 33 000 relevés personnels de prestations de retraite à des retraités, à des survivants et à des participants titulaires d'une pension différée du volet à prestations déterminées du Régime de retraite. Votre relevé personnel de prestations de retraite est le résultat des efforts collectifs du Conseil consultatif des pensions (CCP), des groupes de discussion formés d'employés retraités et de l'équipe du Service des pensions au cours des deux dernières années. Ce relevé a été préparé bien avant l'entrée en vigueur des exigences législatives en 2016.

Suite à l'envoi du relevé, des participants ont appelé le Centre du régime de retraite pour des questions concernant le changement de bénéficiaire, l'état civil, le changement d'adresse et d'autres renseignements liés à leur pension. D'autres nous ont également appelés pour nous remercier pour le relevé.

Le relevé sera envoyé par la poste annuellement. L'équipe du Service des pensions prévoit ajouter des renseignements dans le relevé de 2015. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions d'améliorations pour les futurs relevés. Envoyez vos commentaires à pension.services@postescanada.ca ou à l'adresse indiquée à la page 5 de ce numéro.

Vos questions

Comprendre l'indexation

À la fin de l'année, les médias annoncent le taux annuel d'inflation publié par Statistique Canada. Il arrive parfois que ce taux soit différent du taux d'indexation appliqué à vos prestations de retraite de Postes Canada. De quelle façon l'indexation annuelle est-elle déterminée et appliquée dans le cas du Régime?

Tout repose sur le calcul. L'indexation est une technique utilisée pour ajuster le revenu et maintenir le pouvoir d'achat après l'inflation. Pour le Régime de retraite de Postes Canada (volet à prestations déterminées), l'indexation annuelle correspond au calcul de la différence entre la moyenne sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) mensuel pour l'exercice qui vient de se terminer et la moyenne sur 12 mois de l'IPC mensuel pour l'exercice précédent. La période de 12 mois va du 1^{er} octobre au 30 septembre et l'augmentation est appliquée aux prestations de retraite à compter du mois de janvier suivant.

Le taux d'inflation annuel publié par Statistique Canada évalue la différence entre l'IPC du mois de septembre d'une année par rapport à l'IPC du même mois de l'année précédente. Il ne reflète pas les fluctuations mensuelles de l'IPC comme le fait le calcul utilisé par le Régime de retraite de Postes Canada et le Régime de pension de la fonction publique.

Selon l'année, la méthode de Statistique Canada produit un taux plus ou moins élevé que la méthode de Postes Canada.

Au 30 septembre	Taux de l'IPC de Statistique Canada	Taux d'indexation du Régime de retraite de Postes Canada (volet à PD) *
2014	2,0 %	1,66 %
2013	1,1 %	0,94 %
2012	1,2 %	1,95 %
2011	3,2 %	2,81 %
2010	1,9 %	1,41 %
2009	-0,9 %	0,57 %

* Le taux est ajusté si vous êtes à la retraite depuis moins de 12 mois.

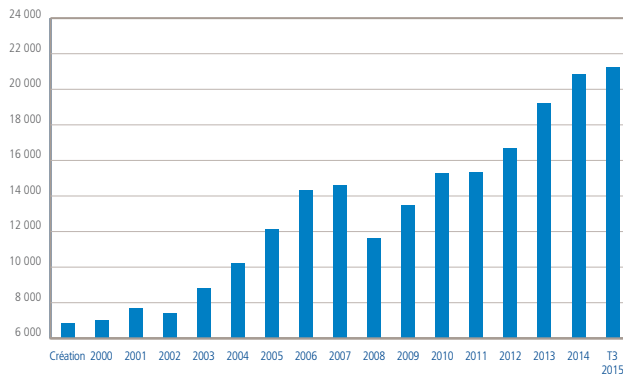
Dites-nous s'il y a d'autres termes que vous aimeriez que nous vous expliquions, ou consultez le glossaire sur le site retraitescp.com.

Conjoncture du marché

Les marchés des actions étaient généralement à la baisse au cours du troisième trimestre de 2015. L'indice composé S&P/TSX canadien a connu une baisse de 7,9 %. En termes de dollars canadiens, l'indice S&P 500 aux États-Unis a connu une hausse de 0,5 %, et l'indice EAEO a connu une baisse de 3,6 %. L'indice obligataire universel FTSE TMX Canada a augmenté de 0,2 % pendant le trimestre. La Banque du Canada a réduit les taux d'intérêts de 0,75 % à 0,50 % durant le trimestre. Le tableau suivant fait état du rendement de la caisse du Régime (pourcentage de rendement).

Catégorie d'actif	Valeur de marché (en millions de dollars)	2015 juil-sept (%)	2015 CA (%)	2014 Année (%)	2013 Année (%)	2012 Année (%)	2011 Année (%)	2010 Année (%)
Revenu fixe								
Encaisse et placements à court terme	212,6	0,2	0,7	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
Obligations	7 736,5	-0,6	2,1	8,3	-2,0	4,6	10,5	7,7
Actions								
Actions canadiennes	3 750,9	-5,4	-4,4	11,6	20,3	7,3	-9,1	15,2
Actions américaines	4 010,0	-1,1	10,3	22,3	44,2	14,7	3,1	9,5
Actions internationales	2 979,9	-4,7	7,8	3,9	24,0	17,8	-12,7	4,0
Biens immobiliers, actions de sociétés à capital fermé et infrastructure	2 564,3	5,4	13,3	8,3	11,3	15,2	15,0	15,1
Total (volet à PD)	21 254,2	-2,02	3,48	10,86	16,88	10,13	0,19	10,38
Indice de référence		-2,65	1,83	10,99	14,00	8,51	0,78	9,85

Points saillants des placements



Pour le troisième trimestre, le taux de rendement de la caisse se situait à -2,02 % par rapport à l'indice de référence de -2,65 %. Le cumul annuel au troisième trimestre du rendement de la caisse de retraite est de 3,48 % par rapport à l'indice de référence de 1,83 %.

Au 30 septembre 2015, la caisse avait un actif de 21 254,2 millions de dollars.

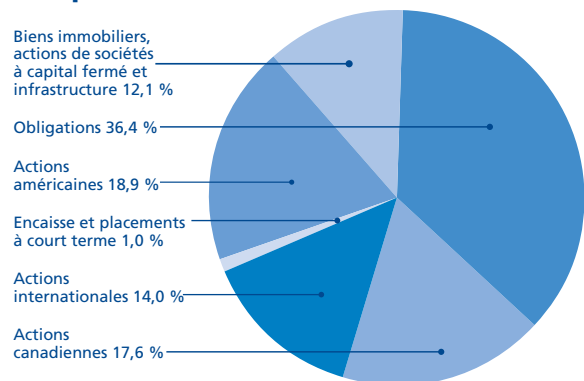
La caisse a eu des sorties d'argent nettes de 113,7 millions de dollars au cours du troisième trimestre. Les actions canadiennes ont été réduites de 394,8 millions de dollars, les actions américaines de 320,8 millions et les actions internationales de 210 millions. Affectés aux obligations à rendement réel ont été 375 millions de dollars, aux obligations nominales, 200 millions, au compte de couverture de change, 121,3 millions et à l'encaisse et placements à court terme, 47,8 millions. Quant aux actifs non traditionnels, 49,4 millions de dollars ont été affectés aux biens immobiliers, 14,4 millions aux actions de sociétés à capital fermé et 4 millions à l'infrastructure au cours du trimestre.

Points saillants de la composition de l'actif

Au 30 septembre 2015, 62,6 % de l'actif ont été affectés à des actions et aux placements non traditionnels comparativement à la composition de l'actif visée de 60 %. Les actions canadiennes représentaient 17,6 % du total, les actions américaines, 18,9 %, les actions internationales, 14 %, les biens immobiliers, 7,6 %, les actions de sociétés à capital fermé, 2,8 % et l'infrastructure, 1,7 %.

Un pourcentage de l'actif de 37,4 % a été investi dans des obligations et des placements à court terme, par rapport à une composition de l'actif visée de 40 %. Ce chiffre comprend 8,4 % d'obligations à rendement réel, 28 % d'obligations nominales et 1 % d'encaisse et placements à court terme.

Composition de l'actif





Commencez à planifier votre retraite dès aujourd'hui

Peu importe où vous en êtes dans votre carrière, il n'est jamais trop tôt pour commencer à planifier votre retraite. Suivez notre formation en ligne Planifiez votre retraite pour comprendre les bases de la planification de la retraite :

- sources potentielles de revenus de retraite;
- notre Régime de retraite;
- programmes de retraite gouvernementaux;
- planification financière et successorale;
- planification du style de vie à la retraite;
- outils et ressources.

La formation est gratuite et accessible en ligne en tout temps. Rendez-vous sur le site Web à l'adresse **retraitescp.com** et cliquez sur l'onglet Retraite, puis sur Planifiez votre retraite – cyberformation, dans la colonne « Autres », ou rendez-vous dans la Zone de la formation dans Intraposte et effectuez une recherche à l'aide du mot-clé « retraite » dans le Catalogue de cours.

Participants au volet à cotisations déterminées – Relevé de compte personnalisé de 2015 à venir bientôt

Vous recevrez votre relevé par la poste en janvier. Votre relevé renferme les renseignements suivants :

- la valeur de votre compte du volet à cotisations déterminées en date du 31 décembre 2015;
- vos taux de rendement personnels;
- vos gains et vos pertes de placement;
- la façon dont vos cotisations sont investies;
- le suivi de vos objectifs de retraite comprenant de l'information tirée de votre Planificateur de retraite.

Prenez le temps de passer en revue votre profil, notamment les renseignements sur votre conjoint ou votre conjoint de fait et sur vos bénéficiaires. Communiquez avec le centre de service à la clientèle de la Financière Sun Life au 1 866 733-8612 pour mettre à jour vos renseignements.

Nouveauté cette année : si vous cotisez au Régime d'épargne volontaire, les renseignements sur ce compte seront combinés aux renseignements sur votre compte à cotisations déterminées sur un seul relevé pratique.



Nous apprécions vos commentaires. Veuillez nous les envoyer, ainsi que toute suggestion sur les sujets que vous aimeriez voir abordés dans cette publication, à l'une des adresses suivantes :

pension.services@postescanada.ca ou

SERVICE DES PENSIONS
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU B320
OTTAWA ON K1A 0B1

Votre calculateur de retraite

Participants au volet à cotisations déterminées – Servez-vous du Planificateur de retraite de la Sun Life

Êtes-vous en bonne voie d'atteindre vos objectifs de retraite? Il est important de commencer à planifier votre retraite dès maintenant. Le Planificateur de retraite de la Financière Sun Life peut vous aider. À l'aide de quelques questions, le Planificateur peut estimer combien vous devez économiser dès maintenant afin de mener le style de vie que vous souhaitez à la retraite.

Vous pourrez suivre vos progrès sur le relevé de compte personnalisé que vous recevrez deux fois par année et sur le site **masunlife.ca**. Répondez au questionnaire du Planificateur en 2015 et vos résultats seront inclus dans votre relevé de janvier 2016.

Ouvrez une session dans le site **masunlife.ca** à l'aide de votre code d'accès personnel et de votre mot de passe. Sous le lien mon avenir financier, sélectionnez mon centre financier, puis cliquez sur la bannière Êtes-vous en bonne voie d'atteindre vos objectifs de retraite?

Commencez à épargner en trois étapes faciles :

1. Fixez vos objectifs d'épargne-retraite.
2. Suivez les étapes du Planificateur de retraite. Assurez-vous d'inclure vos autres comptes (y compris votre compte REV) afin d'avoir un aperçu global de votre épargne et de voir si vous êtes en bonne voie d'atteindre vos objectifs.
3. Passez en revue vos résultats et votre plan d'action.

Participants au volet à prestations déterminées – Utilisez le calculateur de pension

Si vous n'avez pas utilisé le calculateur de pension depuis quelque temps, vous remarquerez que nous y avons apporté un changement.

À la mi-juin, afin de nous conformer à une mise à niveau technologique, tous les mots de passe ont automatiquement été changés pour la date de naissance du participant (p. ex. si votre date de naissance est le 28 février 1980, votre mot de passe est 19800228). Lorsque vous ouvrirez une session, vous devrez choisir un nouveau mot de passe.

Grâce à ce puissant outil, vous pouvez calculer le montant estimatif de vos prestations de retraite selon vos revenus actuels ou futurs et les semaines de travail assignées, en temps réel.

L'outil vous permet également de calculer le montant de vos prestations de retraite projetées en y incluant les heures de travail à temps partiel futures ou les augmentations salariales futures. Il peut même effectuer une estimation du coût de rachat d'une période de service accompagné d'option ou d'un congé non payé.

Servez-vous du calculateur de pension en vous rendant sur le site retraitescp.com > Prestations déterminées > Calculer ma pension.

